



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revendications

Question écrite n° 46698

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le Premier ministre sur les propositions formulées par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) dans un document de travail émis à l'occasion de son dernier congrès. Ce document intitulé « Eléments de propositions pour accompagner le développement des professions libérales » présente les améliorations qui pourraient être proposées concernant les conditions d'exercice des professions libérales, leur fiscalité ainsi que leurs diverses préoccupations sociales. Il lui demande de bien vouloir lui donner son point de vue sur l'ensemble de ces propositions.

Texte de la réponse

A l'issue de son 16e congrès, l'Union nationale des professions libérales a produit neuf motions venant compléter le document : « Les professions libérales aux services de la société » ; « éléments de proposition » qui avaient servi de base aux travaux. Ces motions concernent notamment le système des retraites, la fiscalité, les conditions d'exercice, le projet de bail professionnel et les implications pour les professions libérales des négociations OMC. La commission de concertation des professions libérales, installée le 6 juin 2000 par la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation, a mis en place, à l'issue de ses travaux, plusieurs sous-commissions chargées d'élaborer des propositions en réponse aux diverses préoccupations émises lors de leur congrès par les professionnels libéraux. Ces professionnels paraissent en effet tout en fait pertinentes et le délégué interministériel aux professions libérales qui préside la commission de concertation, a été chargé par la secrétaire d'Etat de veiller à l'orientation des travaux vers la recherche de réponses concrètes aux questions posées.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46698

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3049

Réponse publiée le : 31 juillet 2000, page 4606